

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Roland Philippoz et consorts
déposée le 31 janvier 2017

« Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! »

Rappel de l'interpellation

« Les communes de Suisse ont la possibilité d'acheter des cartes journalières (AG_Flexi) au prix de CHF 14'000.- pièce (nouveau tarif), soit au prix de revient de CHF 38.40 par jour. Elles les mettent ensuite à disposition de leurs habitants en fixant un prix de vente allant de CHF 35.- à 49.-. A titre indicatif, un aller-retour Lausanne-Zurich en 2^e classe coûte CHF 150.-.

Pour mettre ces cartes à disposition des habitants, des règles sont fixées par les CFF et les communes. Les cartes non revendues par les communes ne sont pas remboursables.

On observe des différences notables entre les communes de Suisse romande, laissant Lausanne à la dernière place pour le prix de revente des cartes (CHF 49.-) et à l'avant-dernière place concernant le nombre de cartes à disposition (une carte pour 4'604 habitants).

L'un des enjeux de la mobilité est d'augmenter l'attractivité des transports publics, aussi en trouvant des réponses aux plaintes récurrentes contre les tarifs des CFF jugés souvent prohibitifs par les usagers mais surtout par ceux qui préfèrent la voiture et utilisent cet argument pour le justifier. L'offre de cartes journalières communes, qui intègrent l'utilisation des transports publics urbaines, est également attractive pour les détenteurs du demi-tarif pour lesquels une carte journalière coûte CHF 73.- ».

Préambule

La Ville de Lausanne met des cartes journalières communes à disposition de sa population depuis 1998 par l'intermédiaire de Lausanne Tourisme, qui les vend à son bureau situé dans le bâtiment central de la gare. Ce bureau est ouvert sept jours sur sept de 9h à 19h. Cette solution a été privilégiée par rapport à une vente directe par l'administration en raison des horaires d'ouverture élargis et de la localisation du guichet. Pour financer cette prestation, la Ville paie à Lausanne Tourisme une commission de 15% sur les recettes des ventes à laquelle s'ajoute la TVA. Au total, la TVA s'appliquant sur le prix commission comprise, la majoration dépasse 24%.

Depuis décembre 2017, les cartes journalières annuelles « Commune » sont vendues aux communes au prix de CHF 14'000.-, soit CHF 38.50 par jour. Le prix de vente actuel au guichet, fixé à CHF 49.- tient compte de la majoration de 24% indiquée ci-dessus et d'un taux très faible (3%, environ 11 jours par année) de non location. Il n'y a donc aujourd'hui aucune réserve financière pour la Ville de Lausanne, et le système peut s'avérer rapidement déficitaire en cas de taux plus élevé de non-location. Ce fut par exemple le cas en 2016.

Sur le principe, la Municipalité est favorable à développer l'offre de cartes journalières et à en simplifier l'utilisation. Il est d'ailleurs maintenant possible de voir en ligne, sur le site de la Ville de Lausanne, la disponibilité de cartes journalières. Cette nouvelle offre a d'ailleurs contribué à améliorer le taux de vente de ces cartes. Il y a toutefois deux contraintes importantes au développement de cette offre :

- la compétitivité : à CHF 49.-, la carte journalière « Ville de Lausanne » demeure attractive en comparaison de l'offre CFF normale à CHF 75.-, réservée aux détenteurs du demi-tarif. Les nouvelles offres dégriffées des CFF qui débutent à CHF 29.- (demi-tarif) et à CHF 52.- (plein

tarif) tendent à diminuer significativement l'attractivité à moyen terme des cartes journalières « Commune » ;

- l'équilibre financier : à ce jour, l'offre lausannoise est calibrée pour assurer un équilibre entre les charges et recettes pour la collectivité publique. En d'autres termes, à l'exception de petits écarts qui peuvent intervenir en positif ou négatif d'une année à l'autre, la Ville ne fait ni bénéfices ni pertes sur la revente aux Lausannoises et Lausannois des cartes journalières « Commune ». Tenant compte d'un impact rapide d'une variation du taux de non-location, la Municipalité entend s'en tenir au principe de neutralité financière.

Tenant compte des éléments indiqués ci-dessus, la Municipalité renonce à augmenter le nombre de cartes disponibles, elle le fera néanmoins en tenant compte des résultats financiers et de la demande effective. Elle relève toutefois qu'elle dispose de peu de marge de manœuvre sur le prix des cartes. Une internalisation de la prestation, seule réelle possibilité pour diminuer le prix des cartes, aurait en effet pour conséquence de charger la Ville de dépenses fixes (frais de fonctionnement pour assurer la prestation) et donc de faire porter un risque financier important en cas d'augmentation du taux de non-location. Un scénario qui doit être pris en compte en raison notamment du développement des offres CFF dégriffées.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Si la vente des cartes est assurée par Lausanne Tourisme, les conditions d'utilisation et la stratégie (tarif, nombre de carte, promotion) sont-elles du ressort de la Municipalité ?

Les conditions d'utilisation des cartes journalières communes sont définies par les CFF. La stratégie de vente est en revanche du ressort de la Municipalité, qui veille à l'attractivité de l'offre (disponibilité, prix, accessibilité, etc.) et à l'équilibre financier de l'opération.

Question 2 : Sur quels critères le nombre de cartes achetées et leur prix de revente sont-ils définis ?

Une simulation sur la base des taux de vente des années précédentes et des nouvelles conditions (ex. augmentation du prix de vente par les CFF, baisse de la TVA) permet d'ajuster le nombre de cartes achetées et leur prix de revente. Comme indiqué en préambule, la Municipalité est disposée et favorable à augmenter le nombre de cartes disponibles dans le respect toutefois du principe de neutralité financière.

Question 3 : Quelles stratégies de promotion de cette offre sont mises en place actuellement ?

Depuis début 2017, l'offre de cartes journalières « Communes » est affichée en permanence sur la page d'accueil du site internet de la Ville, dans un but de promotion destinée aux habitant-e-s ne connaissant pas encore l'offre. De plus, afin d'améliorer l'information des personnes intéressées, un calendrier permettant de prendre connaissance de la disponibilité journalière des cartes pour le mois à venir a été créé.

Question 4 : Afin de favoriser le déplacement en transports publics par de nouveaux usagers, la Municipalité peut-elle envisager de faire évoluer l'accessibilité de cette offre (augmentation du nombre de cartes disponibles, commande par internet, différenciation des tarifs selon demande, par exemple) ?

Sur le principe, la Municipalité serait favorable à l'idée de proposer une offre modernisée, avec la possibilité de passer commande par internet et une différenciation des tarifs. Depuis sa réponse du 30 mars 2017 à l'interpellation de Mme Véronique Beetschen et consorts « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la commune (Flexi-Card) ? », elle a examiné différentes options pour améliorer l'accessibilité de cette offre. Un remplacement de la vente au guichet par une vente en ligne entraînerait d'autres coûts qui ne permettraient pas de fournir des cartes journalières significativement moins chères. De plus, elles rendraient cette offre inaccessible aux personnes les moins connectées. Dans l'idéal, il faudrait donc pouvoir combiner divers types d'offres,

en ligne et au guichet de Lausanne Tourisme, pour toucher plusieurs types de public. Pour que l'offre soit avantageuse, il faudrait sans doute que celle-ci soit en partie internalisée, ce qui permettrait notamment d'économiser la TVA. Toutefois, comme indiqué en préambule, cette solution représente un risque financier non négligeable pour la Ville en cas de variation du taux de non-location.

Or et malheureusement, la nouvelle stratégie des CFF rend ce risque bien réel. Des offres de cartes journalières à prix cassé sont de plus en plus fréquentes et les cartes journalières dégriffées à partir de CHF 29.- sont apparues sur le marché à l'automne 2017. Les promotions des CFF, en particulier par la vente en ligne, entrent régulièrement en concurrence avec les tarifs proposés pour les cartes journalières « Communes ». Elles pourraient même à terme condamner les cartes journalières « Communes » si elles étaient couplées à une hausse continue des tarifs de vente des cartes journalières aux « Communes » comme subi ces dernières années. Le prix a doublé depuis 1999 !

Dans ces conditions, l'enjeu prioritaire est de préserver l'offre actuelle et de la développer si la demande devait augmenter. De plus, le point de vente de Lausanne Tourisme situé dans la gare a une clientèle fidèle, formée notamment des personnes les moins connectées qui accèdent ainsi à une formule avantageuse pour leurs déplacements en train.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 12 avril 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

